



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 74

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} COOK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 221 — *Loi sur l'abaissement du seuil d'admissibilité au dépistage systématique du cancer du sein/The Earlier Screening for Breast Cancer Act.*

Il s'élève un débat.

M^{me} COOK intervient.

M^{me} DELA CRUZ, M. BEREZA, Ministre ASAGWARA et M^{me} BYRAM posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

Ministre ASAGWARA, M. BEREZA, M^{me} la ministre CABLE et M^{me} BYRAM interviennent.

Conformément à l'article 25 du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 221, projet de loi de député choisi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader adjoint de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur l'ajout d'un appareil d'IRM à l'Hôpital général du district de Portage sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} HIEBERT présente la proposition suivante :

Proposition n° 22 : Accès accru au vaporisateur Narcan

Attendu :

que le médicament Narcan, dont l'ingrédient actif est la naloxone, se présente sous la forme d'un vaporisateur nasal pouvant être administré pour inverser les effets d'une surdose d'opioïdes;

que ce vaporisateur nasal de naloxone est muni de deux embouts qu'on insère dans les narines pour administrer le médicament;

qu'actuellement, le gouvernement provincial finance un programme de distribution de trousse de naloxone à emporter et que seules des doses injectables y sont offertes;

que le Journal de l'Association médicale canadienne recommande fortement que les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux soient adaptés de manière à ce que les gens puissent choisir parmi plusieurs modes d'administration lorsqu'ils doivent intervenir rapidement auprès d'une personne qui fait une surdose d'une substance illicite;

que l'Ontario et le Québec offrent le vaporisateur nasal de naloxone Narcan gratuitement dans les pharmacies et dans d'autres endroits comme les cliniques de traitement des dépendances, les refuges et les établissements de santé publique;

que ceux qui n'ont pas l'habitude d'utiliser des seringues peuvent se sentir plus en confiance lorsqu'ils utilisent le vaporisateur nasal et que certains pourraient être trop anxieux en cas d'urgence pour remplir une seringue de naloxone à partir d'une ampoule alors qu'ils essaient d'aider une personne extrêmement somnolente ou inconsciente;

que vu qu'on observe une hausse du nombre de surdoses mortelles et qu'il n'y a aucune augmentation du nombre de parcours thérapeutiques et de places de traitement, les Manitobains devraient bénéficier d'un meilleur accès au Narcan afin d'aider et de sauver leurs êtres chers;

que les familles, les particuliers et les entreprises devraient avoir accès au vaporisateur nasal Narcan dans toutes les collectivités du Manitoba pour pouvoir sauver des vies;

que là où le vaporisateur nasal est disponible en pharmacie, une formation portant sur les signes d'une surdose d'opioïdes et les cinq étapes à suivre en cas d'intervention est offerte afin que plus de gens soient en mesure d'administrer le médicament s'ils sont témoins ou victimes d'une surdose,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à faire en sorte que le vaporisateur nasal Narcan et la formation connexe soient offerts dans les pharmacies de la province de même que dans le cadre du Programme de distribution de naloxone à emporter.

Il s'élève un débat.

M^{me} HIEBERT intervient.

M^{me} COMPTON et M. BALCAEN posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. PANKRATZ et BALCAEN ainsi que M^{mes} KENNEDY et CHEN interviennent. M. OXENHAM exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} la *ministre* FONTAINE dépose :

le rapport annuel du ministère des Familles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
(Document parlementaire n° 158)

le rapport annuel que prévoit la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
(Document parlementaire n° 159)

le rapport annuel sur la Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
(Document parlementaire n° 160)

le rapport annuel de la Commission d'appel des services sociaux pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.
(Document parlementaire n° 161)

M. le *ministre* MOSES dépose :

le rapport annuel de la Commission de l'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
(Document parlementaire n° 162)

le rapport annuel du ministère du Développement économique, de l'Investissement, du Commerce et des Ressources naturelles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
(Document parlementaire n° 163)

le rapport annuel de la Société de développement du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.
(Document parlementaire n° 164)

M^{me} la *ministre* MARCELINO dépose le rapport annuel du ministère du Travail et de l'Immigration pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.
(Document parlementaire n° 165)

M. le *ministre* SALA dépose :

le rapport annuel du ministère des Finances pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
(Document parlementaire n° 166)

le rapport annuel portant sur les postes budgétaires Crédits d'autorisation, Allègements fiscaux et Dette publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
(Document parlementaire n° 167)

le rapport annuel de la Commission de la fonction publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
(Document parlementaire n° 168)

le rapport annuel portant sur le poste budgétaire Régime de retraite de la fonction publique et autres frais pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
(Document parlementaire n° 169)

le rapport annuel de l'Office des services financiers du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
(Document parlementaire n° 170)

le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
(Document parlementaire n° 171)

les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.
(Document parlementaire n° 172)

M^{me} FONTAINE, *ministre responsable des Femmes et de l'Égalité des genres*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale de la fille qui a lieu le 11 octobre 2024.

M^{me} STONE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M^{me} SMITH, *ministre du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance*, fait une déclaration au sujet de la Journée mondiale de la santé mentale qui a lieu aujourd'hui.

M^{me} HIEBERT et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. BLASHKO, M^{mes} HIEBERT, CHEN et BYRAM ainsi que M. MOROZ font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et avise la députée de Midland qu'elle doit déposer le document privé qu'elle a cité.

M^{me} STONE dépose le document.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. JACKSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d’admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d’admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d’admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d’admissibilité au dépistage du cancer du sein.

L’Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALA tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 37 — *Loi d’exécution du budget de 2024 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2024.*

Le débat de poursuit.

M^{me} BYRAM ainsi que MM. BALCAEN, NARTH, SCHULER et PERCHOTTE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
CABLE
CHEN
COMPTON
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
FONTAINE
KENNEDY
KOSTYSHYN
LOISELLE
MALOWAY

MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
REDHEAD
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SIMARD
SMITH
WIEBE30

CONTRE

BALCAEN
BEREZA
BYRAM
COOK
EWASKO
GOERTZEN
GUENTER
HIEBERT
JACKSON
JOHNSON

KHAN
KING
LAMOUREUX
NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
SCHULER
STONE
WHARTON
WOWCHUK.....21

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* FONTAINE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 38 — *Loi concernant les services à l'enfant et à la famille (champ de compétence autochtone et autres modifications)/An Act Respecting Child and Family Services (Indigenous Jurisdiction and Other Amendments)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* FONTAINE intervient.

M^{mes} HIEBERT et STONE posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} HIEBERT intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* FONTAINE dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 38.

(Document parlementaire n° 173)

La séance est levée à 17 h 23 et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey